



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance extraordinaire du Conseil municipal le 23 mai 2019, à 19 h, au Centre communautaire Charles-Henri Lapointe, du 100, rue de la Fabrique.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro 19-03 suivante :

Nature de la demande : Dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage annexé à la résidence ayant une superficie de 94,69 mètres carrés et portant la superficie totale des bâtiments accessoires à 419,91 mètres carrés au lieu de 150 mètres carrés (en raison de la superficie de la grange qui a été incluse dans l'usage résidentiel du 5000 mètres carrés) afin de rendre conformes la superficie totale des bâtiments accessoires exigée par le règlement de zonage # 2019-365, article 8,2 : dimensions et nombre de bâtiments accessoires à une résidence.

Zone 164-R

Raisons : Rendre réputée conforme la superficie totale de tous les bâtiments accessoires une fois que le garage annexé à la résidence sera construit.

Dérogation demandée : Permettre de construire un garage annexé à la résidence, d'une superficie de 94,69 mètres carrés et autoriser une superficie totale des bâtiments accessoires de 419,91 mètres carrés au lieu de 150 mètres carrés.

Identification du site concerné : 815, Montée d'Enseigne
Sainte-Anne-de-la-Pérade
Lot : 4 175 830
Matricule : 0460-07-2207

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade ce 9 mai 2019.

Jacques Taillefer,
Directeur général et secrétaire-trésorier